



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Inspection Générale de l'Enseignement
Maritime

Unité des Concours et Examens
Maritimes

**CERTIFICAT DE FIN D'ÉTUDES MARITIMES
DE CULTURES MARINES
Session : 2017**

Après avoir délibéré à Nantes, le 4 juillet 2017

Sur proposition du jury, le certificat de fin d'études maritimes de cultures marines peut être délivré aux candidats suivants (sous réserve qu'ils ne l'aient pas obtenu lors d'une session antérieure) qui lors de la session 2017, n'ont pas été admis à l'examen pour l'obtention du brevet d'études professionnelles maritimes de cultures marines institué par l'arrêté du 24 octobre 2014, mais qui ont obtenu aux épreuves de cet examen une moyenne générale d'au moins 5 sur 20 et aucune note égale à zéro à une épreuve d'une matière du domaine professionnel (*arrêté du 12 décembre 2006, modifié*),

Centre de CHERBOURG

CASTELAIN Dyclan Gérard	20156529	CN
-------------------------	----------	----

Centre de SAINT-MALO

PAYEN Benjamin Désiré	20156628	SM
-----------------------	----------	----

Centre de ÉTEL

NÉANT

Centre de GUÉRANDE

DESCHAMPS Tom Eric	20157565	NA
LEGOUIC Ugo Louis	20157563	NA
PICHON Maël	20157509	NA

Centre de CHALLANS

FRIOU Valentin Daniel	20155969	SN
QUEMENEUR Samantha Emilie	**44177	LS

Centre de LA ROCHELLE

NÉANT

Centre de BOURCEFRANC

BERTIN Alexandre Lucas	20166081	MN
------------------------	----------	----

Centre du GUJAN-MESTRAS

NÉANT

Centre de SÈTE

LAVERNHE Bryan Guillaume

20156543

ST

VIARD Ronan Jean

20156577

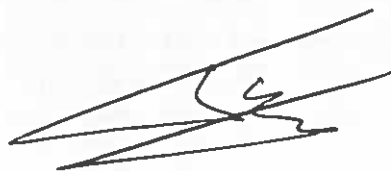
ST

Total 10

Le Certificat correspondant sera enregistré par le Directeur interrégional de la Mer ou le Directeur de la Mer dont dépend le candidat.

NANTES, le 4 juillet 2017

Le président de la commission d'examen
Le professeur en chef de 1re classe
de l'enseignement maritime
Laurent GALY



Destinataires :

Pour diffusion aux services des affaires maritimes et aux établissements scolaires concernés.

Copies : IGEM - GM - dossier - chrono